

Décision du Maire

N° 2025-168

DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

**Objet : LOCATION, MONTAGE, DÉMONTAGE, MAINTENANCE ET
EXPLOITATION D'UNE PATINOIRE TEMPORAIRE**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122.22 ;
- Vu la délibération n° 2020-26.05-6 du 26 mai 2020, par laquelle le Conseil Municipal de Montbéliard a délégué à son Maire et pour la durée du mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent au titre des matières énumérées à l'article L.2122.22 et dans les conditions prévues à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Conformément à l'alinéa 4 de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la mise en place et à la gestion d'une patinoire temporaire dans le cadre des animations programmées pour les Lumières de Noël 2025 ;
- Considérant la consultation engagée sur procédure adaptée (articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique) par le biais d'un avis d'appel public à la concurrence au BOAMP publié le 16 avril 2025 avec une remise des offres fixée au 19 mai 2025 ;
- Considérant la seule réponse reçue et les critères de choix indiqués dans les documents de la consultation ;
- Considérant que l'unique offre correspond aux besoins de la Ville de Montbéliard ;
- Considérant qu'une négociation a été effectuée ;

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide :

- De signer le marché selon la procédure adaptée, avec l'entreprise SYNERGLACE, 5 rue de la Forêt - 68990 HEIMSBRUNN pour un montant de 104 918.72 € HT pour la période du 13 novembre 2025 au 06 janvier 2026.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

Fait à Montbéliard, le lundi 1 Septembre 2025

Le Maire



Marie-Noëlle Biguinet

Déposée en Sous-Préfecture le : 02/09/2025

Marie-Noëlle BIGUINET

Affichée le : 02/09/2025